

## [Composteur collectif : devenez référent !](#)

Le compostage collectif est une excellente solution en ville, en habitat collectif ou pavillonnaire dense pour tous ceux qui souhaitent transformer les déchets organiques en ressources, et qui n'ont pas de jardin.

Ces composteurs, installés dans des espaces communs privatifs (jardin partagé ou jardin de résidence) sont gérés directement entre voisins avec l'aide des « référents compostage ».

### **Appel à candidature pour devenir référent d'un site**

En soutien au dispositif mis en place par la MEL, la Ville recherche en continu des bénévoles qui souhaitent s'engager comme référents pour développer le réseau des composteurs collectifs pour :

- développer de nouveaux sites
- amplifier les sites existants (limités aujourd'hui à 50 personnes pour 2 référents)

#### **Sur le domaine public**

##### **Devenez référent**

Vous avez identifié un site existant ou un nouveau site potentiel où vous souhaiteriez vous engager comme référent ?

Faites-vous connaître auprès du service transition écologique qui vous assistera dans la définition de ce projet : [transition-ecologique@ville-lamadeleine \[dot\] fr](mailto:transition-ecologique@ville-lamadeleine.fr)

#### **Sur le domaine privé**

Vous avez porté le sujet auprès de votre syndic de copropriété et avez déterminé un emplacement d'implantation possible pour un composteur collectif ?

- **Faites la démarche d'inscription en tant que collectif d'habitant directement auprès de la MEL** : <https://demarches.mesdemarches.lillemetropole.fr/dechets-menagers/insta...>;
- Pour tous renseignements et conseils : [transition-ecologique@ville-lamadeleine \[dot\] fr](mailto:transition-ecologique@ville-lamadeleine.fr) ou 03 20 12 79 75

##### **Implantation de collecteur collectif**

Avant de déposer votre candidature assurez-vous que [l'ensemble des prérequis](#) présentés ci-dessous soient bien réunis.

- n°1 : Proposer un espace sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille
- n°2 : Mobiliser au minimum 10 foyers prêts à composter leurs biodéchets ;
- n°3 : Pour vous aider dans votre démarche vous pouvez télécharger l'Affiche « Nous recherchons des habitants volontaires »
- n°3 : Avoir suffisamment d'espace pour installer les cellules de compostage ;
- n°4 : Identifier deux « Référents de site » ;
- n°5 : Obtenir l'accord du propriétaire de la parcelle où seront installer les composteurs;
- n°6 : Disposer d'une solution d'approvisionnement en broyat de branches

Vous réunissez les prérequis ? Complétez le [formulaire](#) en y joignant :

- 3 photos du site, de son environnement et de son accessibilité
- l'autorisation du propriétaire foncier signifiant l'accord d'installation du site de compostage

rgba(255,255,255,1)

## [Service transition écologique](#)

France

[03 20 12 79 75](tel:0320127975)  
[transition-ecologique@ville-lamadeleine.fr](mailto:transition-ecologique@ville-lamadeleine.fr)

## Devenez adhérent

Vous souhaitez vous engager comme adhérent auprès d'un composteur collectif ?

**En plus de bénéficier du service pour la gestion de vos biodéchets, vous vous engagez également à participer aux activités afin faire vivre le site.**

La plupart des composteurs collectifs sont complets et votre inscription sur liste d'attente doit se faire directement auprès des référents de site.

rgba(255,255,255,1)

## Lire aussi

[Compostage en ville](#)  
Publié le 13 mars 2024